Délibération n°2025-119

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20251208-2025_119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du lundi 8 décembre 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Étaient présents : Benoit MICHOT (pouvoir de Sophie PHELION), Florence MOREL, Michel ADKINS, Laura LEBLANC (pouvoir d'Alexandre LEFRANCOIS), Karine DUPAYS, Michel DEMAY, Carlos BLANCO, Serge GESBERT, Andreas EHBRECHT, Jean-Luc PAUL, Anne-Sophie DESCORMIERS, Fatou SY (pouvoir de Delphine DUJARDIN), Caroline ROUSSIASSE, Faustine JINCQ, Fabrice LEFRANCOIS
Absents : Mr LEFRANCOIS Alexandre**,** Mme Sophie PHELION, Mme Delphine DUJARDIN, Mr SIMON Anthony
Secrétaire de séance : Karine DUPAYS

Délibération n°2025-119 : Recensement de la population : Rémunération des agents recenseurs

M. le Maire rappelle que le recensement général de la population se tiendra du 15 janvier au 14 février 2026.
3 Agents recenseurs sont recrutés. Il propose de fixer la rémunération des agents recenseurs, sachant que l'Etat nous versera une dotation forfaitaire d'un montant de 2 921 €.

Il est proposé de diviser la somme allouée au prorata des agents recenseurs recrutés

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇨ Décide de rémunérer les agents recenseurs avec le montant alloué de 2 921 € divisé par le nombre d'agents recenseurs recrutés,
- ⇨ Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer les arrêtés individuels de nomination des agents recenseurs et tous les documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 8 décembre 2025
Le Maire, Benoit MICHOT

